

TABLE RONDE IV – Faire progresser les partenariats public-privé ciblant les maladies non transmissibles

Les faits et les chiffres

La mobilisation croissante de l'Afrique contre les maladies non transmissibles

- Les maladies non transmissibles – principalement les maladies cardiovasculaires, le cancer, les maladies respiratoires chroniques et le diabète – sont aujourd'hui devenues la principale cause de décès et d'incapacité dans le monde, avec un bilan estimé à **40 millions de morts par année** (soit 70 % du total des décès dans le monde) et une charge économique qui devrait atteindre les **47 000 milliards de dollars des États-Unis** d'ici à 2030. La prévalence des maladies non transmissibles et des facteurs de risque varie considérablement selon les pays, les zones urbaines et rurales et les sous-populations.
- **Parmi ces décès, 80 % surviennent dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (PRITI)** et, toujours à l'échelle mondiale, c'est l'Afrique qui devrait connaître la plus grande croissance, en termes relatifs, du nombre de morts causées par les maladies non transmissibles au cours des 10 prochaines années (27 % pour l'Afrique contre 17 % dans le monde). On constate une forte augmentation en Afrique (hors Afrique du Nord) des maladies non transmissibles, ce qui couvre les maladies cardiovasculaires, le cancer et des troubles du métabolisme comme le diabète et l'obésité
- Bon nombre de ces cas de maladies non transmissibles sont **évitables** ; le risque qu'elles représentent peut être réduit en agissant sur quatre facteurs : **le tabagisme, l'abus d'alcool, le manque d'exercice physique et une alimentation peu saine.**
- L'essor aux proportions épidémiques des maladies non transmissibles est compliqué et résulte de l'interaction de plusieurs déterminants de la santé – la pauvreté, la commercialisation et la vente mondialisées de produits mauvais pour la santé, l'urbanisation et la croissance démographique – dont l'évolution est plus rapide dans les PRITI.

L'intervention rapide à l'échelle mondiale, axée sur les acteurs étatiques, a rencontré plusieurs écueils

- Les maladies non transmissibles n'étaient pas visées dans les objectifs du Millénaire pour le développement arrêtés par les chefs d'État et de gouvernement en 2000. Par l'adoption, en 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les dirigeants du monde se sont toutefois engagés, **d'ici à 2030, à réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité**

prématurée due à des maladies non transmissibles et à promouvoir la santé mentale et le bien-être (cible 3.4 des objectifs de développement durable).

- En mai 2013, dans le cadre de ses interventions sur le plan mondial, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a publié son **Plan d'action mondial 2013-2020 pour la lutte contre les maladies non transmissibles**. Conformément au plan, l'OMS aide ses États Membres à concevoir et à appliquer des politiques et stratégies complètes et intégrées de gestion des maladies non transmissibles. Dans ce même cadre, l'OMS met à la disposition des pays une sélection de politiques avantageuses et une série de neuf cibles mondiales à surveiller.
- Bien que ces interventions se soient soldées par certaines réussites – comme en Afrique du Sud, où une législation a été adoptée en 2017 pour fixer la teneur en sel maximale de certains aliments ainsi que pour taxer les boissons sucrées –, les progrès réalisés, comme le relève l'OMS dans son *Noncommunicable Diseases Progress Monitor 2017*, **ont été insuffisants et très inégaux, ne permettant d'atteindre la cible fixée par les objectifs de développement durable.**
- Les défis et obstacles qui ont été rapportés sont notamment les suivants :
 - **La gouvernance – le manque de priorités dans les plans nationaux relatifs aux maladies non transmissibles ;**
 - **Le financement ;**
 - **Les médicaments et les technologies ;**
 - **La prestation de services – l'infrastructure déficiente et les soins fragmentés ;**
 - **Le personnel – le manque d'expertise ;**
 - **L'information – les données d'observation limitées et la faiblesse du système d'information sanitaire.**

Faire progresser les partenariats public-privé comme moyen de renforcer l'action contre les maladies non transmissibles : avantages et inconvénients

- Bien que le rôle du secteur privé ait été reconnu comme crucial (il en est fait spécifiquement mention dans le plan d'action mondial de l'OMS contre les maladies non transmissibles et dans les objectifs de développement durable des Nations Unies), la mobilisation a été lente. Ainsi, bien que le milieu de travail ait été retenu comme catalyseur par l'OMS, **à peine 5 % des employés en Amérique latine et en Asie, et 1 % des employés en Afrique auraient accès à un programme de santé au travail.**
- Plus récemment, plusieurs pays ont mis l'accent sur la participation du secteur privé et les partenariats public-privé dans le cadre de leurs plans nationaux, tandis que les représentants du secteur privé collaborent de plus en plus souvent avec le

système des Nations Unies, soit par les réunions, soit par le réseau NCDnet de l’OMS.

- Les auteurs et les participants à des discussions de haut niveau ont relevé une série d’**avantages et de risques éventuels des partenariats public-privé**, résumés ci-dessous :

Avantages éventuels

- Plaidoyer et sensibilisation
- Innovation et technologie
- Expertise/renforcement des capacités
- Financement
- Infrastructure

Risques éventuels

- Conflits d'intérêts
- Manque de responsabilisation
- Décalage avec les stratégies nationales
- Déséquilibres de pouvoir (gouvernance et fonctionnement)
- Faiblesse du contrôle et de l'évaluation des effets

Questions essentielles à examiner

1. Quels sont quelques-uns des grands principes de conception et des cadres de partenariat à retenir pour établir et soutenir des mécanismes encourageant la collaboration public-privé dans la lutte contre les maladies non transmissibles et capables de fonctionner à plusieurs niveaux (local, national, régional et mondial) ?
2. Quelles sont les caractéristiques de ces partenariats et quels enseignements peut-on tirer de leur expérience ?
3. Comment les acteurs du secteur privé peuvent-ils prendre part au financement durable de la lutte contre les maladies non transmissibles, ainsi qu’à la recherche de méthodes de financement plus intégrées, efficaces et efficaces ?
4. Quelles mesures spécifiques le secteur privé souhaiterait-il que les gouvernements prennent et comment le secteur privé peut-il collaborer avec les gouvernements pour renforcer les capacités et la formation des services de santé et soutenir la recherche sur les maladies non transmissibles ?
5. Comment l’utilisation de technologies innovantes (comme la téléphonie mobile) dans la recherche, les interventions et la mise en œuvre de programmes peut-elle simplifier et faciliter la recherche sur les maladies non transmissibles en Afrique ?